

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 24 mai 2024

Date de publication précédente: 16 juin 2023

No de fiche: 390B-10

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

785 FG Lubrifiant de démoulage

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Base synthétique Facilite l'assemblage et le démontage des pièces métalliques en fournissant une protection contre l'engallage, l'auto-soudure, la corrosion et l'attaque galvanique. A ne pas utiliser sur des systèmes à oxygène.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: www.chesterton.com

Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com

Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2, H361f

2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H361f

Susceptible de nuire à la fertilité.

Conseils de prudence:	P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
	P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
	P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
	P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
	P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P308/313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.	

Informations supplémentaires: Aucun

2.3. Autres dangers

Aucun

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS
Pyrophosphate tétrasodique	1-<3	7722-88-5
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	0,4-2,4	68584-23-6
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	0,4-1,4	26264-06-2
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	0,4-1,4	68411-46-1
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	0,4-2,4	61789-86-4
Autres Ingrédients:		
Huile de base – non spécifié*	4-10	64742-70-7 64742-65-0
Dioxyde de titane***	3-7	13463-67-7
Talc***	3-7	14807-96-6

*Contient moins de 3 % d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346.

**Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

***Le talc et le dioxyde de titane contenus dans ce produit ne sont pas sous forme de poudre, et ils ne devraient pas poser de risque pour l'utilisation normale.

^a Contient moins de 1 % de particules d'un diamètre ≤ 10 µm.

¹Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:	Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
Contact avec l'épiderme:	Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec les yeux:	Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Contacter un médecin.
Ingestion:	Si la personne est consciente, lui rincer la bouche à l'eau et lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne faites pas vomir. Contacter un médecin.
Protection des premiers secours:	Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à débit élevé

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et autres vapeurs toxiques.

Autres dangers: Fumée dense. Ne pas laisser l'écoulement dû à la lutte contre l'incendie entrer dans les fossés ou les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez le versement dans une zone limitée. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Les récipients doivent rester fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients**

Ingrédients	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³
Pyrophosphate tétrasodique*	SO	SO
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	SO	SO
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	SO	SO
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	SO	SO
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	SO	SO
Brouillard d'huile, minérale	SO	5
Dioxyde de titane	SO	10
Talc	(alvéolaire)	2

* Limite d'exposition recommandée (REL) (moyenne pondérée sur le temps) de l'Institut national des États-Unis pour la sécurité et la santé au travail (NIOSH) : 5 mg/m³

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser contre les brumes un appareil respiratoire homologué pour les vapeurs organiques.

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (par ex., néoprène ou nitrile).

Protection des yeux et du visage: Lunettes protectrices

Autres: Chemises à manches longues, pantalons longs et saine hygiène personnelle pour réduire la mise en contact avec la peau.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	semi-solide	pH	n'est pas applicable
Couleur	blanchâtre	Viscosité cinématique à 40 °C	n'est pas défini
Odeur	légère odeur de pétrole	Solubilité dans l'eau	insoluble
Seuil olfactif	n'est pas défini	Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	n'est pas applicable	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion/point de congélation	n'est pas applicable	Densité et/ou densité relative	1,32 kg/l
% volatil (par volume)	négligeable	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Inflammabilité	n'est pas défini	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	n'est pas défini	% de produits aromatiques par poids	n'est pas défini
Point éclair	n'est pas défini	Caractéristiques des particules	aucune donnée disponible
Méthode	n'est pas applicable	Propriétés explosives	n'est pas défini
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas défini
Température de décomposition	n'est pas défini		

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Flammes libres, chaleur, étincelles et surfaces portées au rouge.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases, oxydants et réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote et de soufre et autres vapeurs toxiques

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Mise en contact avec la peau et les yeux.

Toxicité aiguë -

Par voie orale: ETA-mélange > 5 000 mg/kg

Substance	Essai	Résultat
Pyrophosphate tétrasodique	DL50, rat	1 624 mg/kg
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DL50, rat (OECD 401)	> 5 000 mg/kg
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	DL50, rat	1 300 mg/kg
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	DL50, rat (OECD 401)	> 2 000 mg/kg
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	DL50, rat (OECD 401)	> 5 000 mg/kg

Par voie cutanée: ETA-mélange > 5 000 mg/kg

Substance	Essai	Résultat
Pyrophosphate tétrasodique	DL50, lapin	7 940 mg/kg
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DL50, lapin (OECD 402)	> 2 000 mg/kg
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	DL50, lapin	> 4 199 mg/kg (références croisées)
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	DL50, rat	> 2 000 mg/kg
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	DL50, lapin (OECD 402)	> 4 000 mg/kg

Par inhalation: Non classé, compte tenu des données disponibles.

Substance	Essai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	DL50, rat, aérosol	> 1,9 mg/l (références croisées)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	CL50, rat, brouillard (OPP 81-3)	> 1,9 mg/l (OPP 81-3)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

Substance	Essai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Irritation de la peau, lapin	Non irritant (références croisées)
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Irritation de la peau, lapin	Irritant
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	Irritation de la peau, lapin (OECD 404)	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Pyrophosphate tétrasodique	Irritation des yeux, lapin	Lésions oculaires graves/irritation grave
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Irritation des yeux, lapin (OCDE 405)	Non irritant
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Irritation des yeux, lapin	Lésions oculaires graves/irritation grave (références croisées)
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	Irritation des yeux, lapin (OECD 405)	Non irritant
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Irritation des yeux, lapin	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau, basé sur des données provenant de produits similaires.

Substance	Essai	Résultat
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Non classé, compte tenu des données disponibles. Pyrophosphate tétrasodique, Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène – Test d'Ames : négatif.

Substance	Essai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Test d'Ames (OCDE 471)	négatif (matériau similaire)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Essai in vitro, OCDE 476	négatif (matériau similaire)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Test du micronoyau, souris, orale	négatif
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Test d'Ames (QSAR)	négatif
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Test d'Ames (OCDE 471)	négatif (matériau similaire)
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Essai in vitro, OCDE 476	négatif (matériau similaire)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	bactérie, OCDE 471	négatif

Cancérogénicité:

Le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) a classé le dioxyde de titane comme un cancérigène potentiel par inhalation chez l'homme (groupe 2B). Le dioxyde de titane que contient ce produit ne se dissocie pas du mélange ou ne se met pas spontanément en suspension dans l'air, donc, ne présente pas de danger en cas d'utilisation normale.

Toxicité pour la reproduction:

Une étude d'ingestion du Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène chez l'animal indique que ce composé affecte la fertilité.

Substance	Essai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	415, rat, mâle/femelle, orale, 28 jours	DSENO \geq 500 mg/kg (matériau similaire)
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	rat, mâle/femelle, orale, 20 jours	DSENO maternelle: 300 mg/kg DSENO sur le développement: 300 mg/kg
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	rat, mâle/femelle, orale, 1 génération, OCDE 443	Effets sur la fertilité

STOT - exposition unique: Non classé, compte tenu des données disponibles. Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée: Non classé, compte tenu des données disponibles. Pyrophosphate tétrasodique, Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium: d'après les informations disponibles, des expositions répétées ne devraient pas produire des effets nocifs importants. Une inhalation prolongée ou répétée de poussières de talc risque de provoquer une toux chronique, des essoufflements, une cicatrisation pulmonaire (fibrose pulmonaire) et une pneumoconiose symptomatique légère. Le talc contenu dans ce produit n'est pas sous forme de poudre, et par conséquent il ne devrait pas causer de risque pour l'utilisation normale.

Substance	Essai	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Étude subchronique par voie orale de 28 jours (OCDE 407) rat, mâle/femelle	DSENO: 500 mg/kg (matériau similaire)
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	Étude subchronique par voie orale de 180 jours, rat, mâle/femelle	DMENO: 115 mg/kg
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	rat, mâle/femelle, 30 jours	DMENO: 250 mg/kg

Danger par aspiration: Non classé comme substance toxique en cas d'aspiration.

Autres informations: Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Dodécylbenzènesulfonate de calcium: 96 h CL50 (poisson) = 22 mg/l (OECD 203, références croisées). Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène: 96 h CL50 (poisson) > 71 mg/l (OECD 203); 48 h CE50 (daphnie) = 51 mg/l (OECD 202). Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium: 96 h CL50 (poisson) > 10 000 mg/l. Huile: pratiquement pas toxique pour les organismes aquatiques en cas d'exposition aiguë (CL50/CE50/CEr50 > 100 mg/l.)

12.2. Persistance et dégradabilité

Huile: ce produit n'est pas facilement biodégradable. Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium: ce produit n'est pas facilement biodégradable (références croisées). Dodécylbenzènesulfonate de calcium: facilement biodégradable. Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène: ce produit n'est pas facilement biodégradable (Test de dégagement de CO₂). Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium: ce produit n'est pas facilement biodégradable (8,6%). Pyrophosphate tétrasodique: substance inorganique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dodécylbenzènesulfonate de calcium: BCF = 104 (poisson, 21 jours); log Ko/e 3,9 – 6; risque de bioaccumulation de cette substance, toutefois le métabolisme ou les propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration ou limiter la biodisponibilité. Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène: log Ko/e > 7. Pyrophosphate tétrasodique: pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Semi-solide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9).

12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinerer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

RID/IMDG/OACI: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

TMD: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

N'EST PAS APPLICABLE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'EST PAS APPLICABLE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

N'EST PAS APPLICABLE

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**Abréviations et acronymes:**

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0: Dose minimale avec effet observé
 DSEO: Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS: Fiche de données de sécurité
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND: Non disponible
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PEL: Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH: Système général harmonisé
 SO: Sans objet
 STEL: Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV: Valeur limite d'exposition
 VLCT: Valeur limite court terme
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Repr. 2, H361f	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes: H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H361f: Susceptible de nuire à la fertilité.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 24 mai 2024

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 1.1, 1.3, 1.4, 2.1, 2.2, 3, 8.1, 11, 12.5, 13, 14, 15.1, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.